



COMpte-REndU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA CHÂTRE-EN-BERRY

EN DATE DU 4 FÉVRIER 2013
Salle de La Chapelle, rue Jean Pacton à La Châtre

Étaient présents : 64 membres

1. M. FORISSIER Nicolas (Ancien Ministre, Maire de LA CHATRE), Président
2. M. COURTAUD Pascal (Maire d'AIGURANDE) 1^{er} Vice-Président
3. M. DAUGERON François (Conseiller Général de SAINTE SEVERE) 2^{ème} Vice-Président
4. M. ALAPHILIPPE Jean-Paul (THEVET ST JULIEN)
5. M. AUGROS Jean-Pierre (ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE)
6. M. BANCE Patrick (SAINT CHARTIER)
7. M. BARBET Jean-Michel (LOUROUER ST LAURENT)
8. M. BEAUDOIN Jean-Claude (Maire de SAINTE-SEVERE)
9. M. BEAUDOIN Serge (TRANZAULT) représenté par Mme BAYLE suppléante
10. M. BEAUVAIS Jean-Marc (ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE)
11. Mme BEUGNET Nicole (SAZERAY)
12. Mme BLANCHARD Chantal (VICQ-EXEMPLET)
13. M. BOUBET Bernard (LACS)
14. Mme BOUBET Paulette (VIGOULANT)
15. M. BOURDEAU Jean-Marie (LACS)
16. M. BOURG Maurice (LA CHATRE)
17. M. BOURSIN Guy (Maire de SAINT AOUT)
18. M. CALAME Daniel (Maire de SAINT PLANTAIRE) représenté par M. DEGUET suppléant
19. Mme CHATTON Mauricette (LE MAGNY)
20. M. COUTIER Jean-Claude (Maire de MONTGIVRAY)
21. M. COUTURIER Pascal (VICQ-EXEMPLET)
22. Mme DAGUENAND Lucette (SAINTE-SEVERE)
23. M. DAUMY Gérard (Maire de POULIGNY ST MARTIN)
24. M. DORADOUX Jean-Luc (Maire de PERASSAY)
25. M. DOUARD Daniel (Maire de CHAMPILLET)
26. M. GAUTRON Guy (Maire de NEUVY ST SEPULCRE)
27. M. GENICHON René (Maire du VIGOULANT)
28. M. GORGE Jacky (Maire de BRIANTES)
29. M. GRANDHOMME Hervé (Maire d'ORSENNES)
30. M. GROLEAU Philippe (LA BERTHENOUX)
31. M. GUILLANEUF Hugues (SAINT AOUT)
32. M. GUILLEMAIN Alain (URCIERS)
33. Mme LABESSE Elisabeth (Maire de CHASSIGNOLLES)
34. Mme LAFARCINADE Marie-Jeanne (Maire de FOUGEROLLES) représentée par M. SAULNIER suppléant
35. Mme LAMY Danielle (Maire de POULIGNY NOTRE DAME)
36. M. LAMY Philippe (BRIANTES) représenté par M. BONNIN suppléant
37. M. LECOUR Daniel (VERNEUIL SUR IGNERAIE) représenté par M. MAILLET suppléant
38. M. LECREUX Bernard (FOUGEROLLES)

39. Mme MAGINIAU Chantal (Maire de FEUSINES) représentée par M. CHARASSON suppléant
40. Mme MALOT Madeleine (Maire de VERNEUIL SUR IGNERAIE) représentée par Mme BONGRAND suppléante
41. M. MARATHON Jean-Paul (BUXIERES D'AILLAC)
42. M. MARTERER Gérald (Maire de LYS SAINT GEORGES)
43. Mme MERCIER Marie-Christine (MONTIPOURET)
44. M. MONTINTIN Christian (GOURNAY) représenté par Mme CHARBONNIER suppléante
45. M. NAISSANT Jacques (LOUROUER ST LAURENT)
46. Mme NICOLAS Barbara (Maire de MOUHERS)
47. M. PAQUIGNON Christian (Maire de TRANZAULT)
48. M. PASQUET Henri (CROZON SUR VAUVRE)
49. Mme PATINAUD Marie-Claude (LIGNEROLLES)
50. Mme PERICAT Josette (MONTCHEVRIER)
51. M. PETERS William (Maire de MONTLEVIC)
52. Mme PILLET Michelle (LA BERTHEUX)
53. M. PINGAULT Daniel (NOHANT VIC) représenté par M. BONNIN suppléant
54. M. PIROT Michel (Maire de CREVANT)
55. M. RABRET Benoît (VIJON)
56. Mme RENAULT Marie-Thérèse (Maire de ST DENIS DE JOUHET)
57. Mme ROBIN Fernande (NERET)
58. M. ROBIN Serge (NOHANT VIC)
59. M. ROLLET Christian (MONTGIVRAY)
60. Mme ROUILLARD Maryse (Maire de LA MOTTE-FEUILLY) représentée par M. QUENTIN suppléant
61. M. ROUSSEAU Michel (LIGNEROLLES)
62. M. SAGET Gérard (Maire de BUXIERES D'AILLAC)
63. Mme SOUPIZON Dominique (Maire de NERET)
64. Mme TRIBET Annie (CREVANT)

Équipe du Pays :

M. LE ROUX Yann (Directeur), Mme CHABENAT Dominique (Secrétaire comptable), Mme PERES Katia (Animatrice OPAH)

Étaient excusés ou absents : 42 délégués

1. M. ALABRE Daniel (LOURDOUEIX ST MICHEL)
2. M. ALLEGRE Jean Marie (NEUVY ST SEPULCRE) 3^{ème} Vice-Président
3. M. APPERT Michel (Conseiller Général de NEUVY ST SEPULCRE, Maire de MAILLET)
4. M. BALLEREAU Jean-Paul (MALICORNAY)
5. Mme BALLEREAU Valérie (GOURNAY)
6. Mme BEAUMONT Françoise (MOUHERS)
7. M. BELLET Alain (POULIGNY ST MARTIN)
8. M. BILLARD Alain (POULIGNY N DAME)
9. M. BRETAUD Michel (LA BUXERETTE)
10. M. BRISSE Patrick (SARZAY)
11. M. BRUNEAU Bernard (MONTLEVIC)
12. M. CHELOT Maurice (FEUSINES)
13. Mme COMMON Colette (SAZERAY)
14. M. DEFOUGERE Gérard (LE MAGNY)
15. M. DELAVEAUD Jean-François (MAILLET)
16. M. DEMENOIS Bernard (Maire de CROZON SUR VAUVRE)
17. M. DESCOUT Serge (Conseiller Général de LA CHATRE)
18. M. DESCOUX Denis (MAILLET)
19. M. DESSOUBRAIS Jean-Luc (LYS ST GEORGES)
20. Mme DUFOUR Jacqueline (MERS SUR INDRE)
21. M. DUVIGNAC Laurent (ST DENIS DE JOUHET)
22. M. GARRY André (Maire de LOURDOUEIX ST MICHEL)

23. M. GORGES Michel (Maire de CLUIS)
24. Mme GUERIN Paulette (CHAMPILLET)
25. M. GUERRE Roger (Maire de MONTIPOURET)
26. M. HEMERY Jean-Marc (Maire de MONTCHEVRIER)
27. M. LACOU Patrick (maire de SARZAY)
28. M. LARIGAUDERIE Ludovic (LA MOTTE FEUILLY)
29. Mme LHARDY Isabelle (CHASSIGNOLLES)
30. M. LORY René (Maire de THEVET ST JULIEN)
31. M. MAILLIEN Bernard (AIGURANDE) représenté par M. LAURIEN suppléant
32. M. MAUGRION Philippe (ORSENNES)
33. M. MERLIN Bruno (MALICORNAY)
34. M. PARGUEL Pierre (Maire de VIJON)
35. M. PETOLON Patrick (SAINT CHARTIER)
36. M. PEYRAUD Raymond (LA BUXERETTE)
37. M. PINTON Louis (Président du Conseil Général de l'Indre, Conseiller Général d'AIGURANDE)
38. M. PION Clément (SAINT PLANTAIRE)
39. M. PROVOOST Pascal (Maire de d'URCIERS)
40. Mme RAINAUD Dominique (PERASSAY)
41. M. ROBERT Christian (MERS SUR INDRE)
42. M. TARDIEU René (CLUIS)

M. DELAVERGNE Jean (Conseiller Régional référent du Pays)

M. FRADET Michel (Conseiller Régional)

M. MOREAU Jean-Claude (Président du Conseil de développement)

M. TRICOT Guillaume (Chargé de Mission, Conseil Régional du Centre)

M. LUMET Christophe (Directeur de la DATEER, Conseil Général de l'Indre)

M. Courtaud, en qualité de 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, préside l'assemblée générale.

M. Courtaud ouvre la séance et remercie tous les membres présents à ce Comité syndical qui se tient dans la salle de La Chapelle de La Châtre.

M. Courtaud tient à excuser toutes les personnes qui n'ont pas pu se libérer pour ce Comité syndical (se référer à la liste des excusés ci-avant).

Il demande si les membres du Syndicat ont des observations sur le compte-rendu de la dernière assemblée générale du 7 septembre 2012. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Il accueille toutes les personnes qui vont présenter la « filière bois énergie en Boischaud Sud » aux élus du Pays :

- **Mme Sylvie Monier** : Directrice de la mission Haies Auvergne
- **M. Christian Gleizes** : Chargé de mission de la Chambre d'agriculture de l'Indre (ADEFIBOIS)
- **M. Benjamin Culan** : Chargé de mission forêt / biodiversité de la Chambre d'agriculture de l'Indre
- **M. Michel Martin** : Président du CETEF de l'Indre
- **M. Bruno Jacquet** : Animateur du CETEF de l'Indre
- **Mme Céline Bihel** : Chargée de mission à l'ADAR
- **M. Paul Clément** : Agent de développement de la SCIC Berry Energies Bocage

M. Courtaud passe à l'examen de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1) Développement de la filière bois énergie en Boischaud Sud
- 2) Validation du prestataire retenu pour l'étude Trame Verte et Bleue dans le cadre du Contrat Régional de 3^{ème} génération
- 3) Débat d'Orientaion Budgétaire 2013

1) Développement de la filière bois énergie en Boischaud Sud

M. Courtaud passe la parole aux différents intervenants pour présenter aux délégués du Pays « le développement de la filière bois énergie en Boischaud Sud ».

1. Comment concilier le bocage, l'économie, le tourisme et l'environnement ? : expérience de la mission Haies Auvergne

Intervention de Mme Monier : Directrice de la mission Haies Auvergne

Elle indique en préambule que le bocage est un élément identitaire fort des paysages de nos territoires « Auvergne » et « Boischaud Sud » et constitue un atout touristique très important.

En outre le bocage, c'est le moyen de concilier le développement de l'économie locale et du tourisme tout en préservant l'environnement. Or, le développement du « bois énergie » participe à la préservation de ce bocage.

Le bocage constitué d'arbres têtards aux formes souvent étonnantes, est une véritable vitrine paysagère des bords de routes et de chemins.

Le bocage fait le lien entre les terres agricoles, les forêts et les bâtiments, et joue de nombreux rôles positifs : limitation des parcelles, abris des animaux, dépollution de l'eau et des sols, suppression des congères, lutte contre l'érosion des sols, protection bioclimatique des bâtiments,

Cependant, on constate une disparition progressive du bocage liée au non renouvellement des arbres de haut jet (chênes, ...), mais également à la mutation des exploitations agricoles : agrandissement des exploitations, diminution de l'élevage au profit des céréales.

On note également que les utilisateurs du bocage ne sont pas les gestionnaires :

- **Utilisateurs** (grand public, élus, touristes) qui sont des consommateurs de paysage bocager et les bénéficiaires des aménités positives du bocage
- **Gestionnaires** (agriculteurs principalement) qui sont en charge de l'entretien du bocage sans en retirer nécessairement de bénéfices agricoles

Fort de ces éléments de constat, la « mission haies d’Auvergne » a été créée pour gérer la ressource à l’aide d’un outil pertinent pour les agriculteurs, le **Plan de gestion des haies** qui consiste à :

- Former aux différents rôles des haies
- Evaluer les volumes de bois
- Planifier pour gérer au mieux (gestion durable)

Le Plan de gestion permet donc d’identifier les rôles positifs du bocage et d’intervenir avec de nouveaux outils plus efficaces (lamiers, épareuses à fléaux, pinces, cisailles, grappins, déchiqueteuses, ...) pour limiter le coût d’entretien à environ 15 €/ km.

L’objectif est de valoriser la production de bois, notamment les menus branchages brûlés jusqu’à présent (30 à 40 % de la biomasse des haies), avec des outils modernes et en toute sécurité.

Ainsi le bois issu de la taille des haies est valorisé sous forme de plaquettes :

- Plaquettes de bonne qualité destinées au bois énergie
- Plaquettes de mauvaise qualité destinées aux litières animales

Le plan de gestion a également permis de mettre en place une méthodologie de cubage pour évaluer les coûts de production d’un MAP (Mètres cube Apparent Plaquettes).

Le coût moyen de production d’un MAP oscille entre 12 et 22 €.

Le Plan de gestion permet donc d’organiser les chantiers dans des conditions optimales et d’appréhender la gestion de façon durable.

La préservation du bocage passera de préférence par une valorisation économique du bois au travers de GIE (Groupement d’Intérêt Economique) ou de SCIC (Société Coopérative d’Intérêt Collectif) assurant le lien entre les utilisateurs et les gestionnaires du bocage.

Présentation de 2 exemples en illustration :

- Cantal : une filière bois énergie développée en local (GIE plaquettes, 120 chaudières de collectivités, forestiers, ...)
- Allier : un réseau « plaquettes » qui s’étoffe (agriculteurs, 110 chaudières à plaquettes, FDCUMA Allier, collectivités : entretien chemins, service des routes du Conseil général)

Avant d'ouvrir le débat, M. Forissier rappelle que le Pays de La Châtre-en-Berry a adhéré à la SCIC Berry Energies Bocage afin de participer activement et pleinement au développement de la filière bois énergie dans le Boischaut Sud.

M. Pasquet rappelle que de nombreux élevages ont disparu au détriment des exploitations céréalières, ce qui entraîne une disparition progressive du bocage et une diminution de la ressource en bois. En outre, il évoque les difficultés liées au bois de chauffage notamment pour les personnes âgées (taille des haies, manipulation et stockage du bois). Il constate que les nouvelles générations ne veulent plus faire ce travail.

Mme Monier répond que la préservation des haies passera nécessairement par une valorisation économique du bois (bois énergie, litière). Pour cela, il faut mettre en place une gestion durable de la ressource en bois en utilisant de nouveaux outils plus pratiques, plus efficaces et plus sécurisés.

Mme Péricat regrette la destruction du bocage sur le bord de certaines routes.

M. Forissier pense que la destruction du bocage tend à se ralentir en raison d'une prise de conscience collective de l'importance des haies sur le Pays. Il indique par ailleurs que la ville de La Châtre réfléchit actuellement à l'idée de créer une chaufferie collective bois et un réseau de chaleur pour desservir plusieurs bâtiments communaux.

M. Peters demande s'il existe des aides mobilisables.

Mme Monier répond que les aides sont mobilisables sur une durée de 5 ans au maximum. Cependant, seul l'aspect économique permet d'assurer la pérennité d'une gestion durable des haies.

M. Accolas, administrateur de la SCIC BEB, confirme que la filière locale de bois énergie n'a pas besoin de subventions pour se développer, par contre elle a besoin de trouver des **débouchés économiques** tels que l'implantation de chaufferies collectives bois dans les collectivités. En outre, l'entretien du bocage constitue un atout environnemental pour le territoire. En conclusion, il rappelle que le bois est l'énergie la moins chère et la moins volatile du marché.

M. Paquignon demande dans le cadre d'un PLU, quelles sont les solutions possibles de préservation du bocage ? plantation de haies,

Mme Monier indique que cela passe d'abord par un travail d'animation, à l'image de la mission Haies Auvergne. Elle pense que les contraintes en matière d'urbanisme seront moins efficaces pour la préservation du bocage que la valorisation économique des haies.

M. Forissier insiste sur la nécessité de **créer des chaufferies collectives bois** dans les communes afin que la filière bois énergie puisse se développer par elle-même, dans le cadre d'une économie locale, sans avoir recours aux subventions publiques. Le Président rappelle toutefois qu'il existe des aides régionales mobilisables au titre du Contrat de 3^{ème} génération par les agriculteurs et les collectivités pour réaliser des opérations collectives de plantation et de restauration des haies bocagères.

M. Culan rappelle que la Chambre d'agriculture et le CETEF de l'Indre peuvent apporter tous les conseils nécessaires pour la gestion, l'entretien et la plantation des haies.

2. Exemple de valorisation d'une ressource locale sur le Pays de La Châtre en Berry : capacité de production et de consommation de bois déchiqueté sur le territoire

Interventions de Mme Bihel (ADAR) et de M. Gleizes (ADEFIBOIS Berry) en complément d'informations

Mme Bihel rappelle que l'ADAR travaille depuis 2010 sur la valorisation de la biomasse bocagère. En 2011, l'ADAR a établi un état des lieux de la production et de la consommation de bois déchiqueté sur le Pays de La Châtre-en-Berry (août 2011 : production de 1 500 m³ essentiellement sur le secteur d'Aigurande / consommation de 1 350 m³ sur les communes de Neuvy-St-Sépulcre et de Vicq-Exempt).

Cette étude se concluait par la nécessité de stimuler la consommation de plaquettes sur le Pays de La Châtre-en-Berry en implantant de nouvelles chaufferies collectives bois, pour développer la filière bois énergie locale.

L'ADAR travaille en partenariat avec la SCIC Berry Energies Bocage créée en juin 2011. La SCIC BEB qui réunit les agriculteurs, les entreprises, les particuliers et les collectivités, se charge de l'achat, du stockage, du séchage, de la vente et de la livraison des plaquettes.

L'ADAR en lien avec ADEFIBOIS a réalisé 5 pré-études en 2012 pour étudier l'installation de chaufferies bois dans les communes suivantes :

Montlevicq :

- Bâtiments à relier : mairie, salle des fêtes, restaurant, 3 logements communaux et 3 lots viabilisés en tranche 2
- Chaufferie bois : puissance de 65 kW, réseau de 200 m avec 11 sous-stations, coût estimé de 131 000 €

Briantes :

- Bâtiments à relier : école (incluant 2 classes, une salle informatique, un préau fermé, la cantine et la garderie)
- Chaufferie bois : puissance de 71 kW, réseau avec 1 sous-station, coût estimé de 75 000 €

St Denis-de-Jouhet :

- Bâtiments à relier : mairie, salle des fêtes, 9 logements, école, garderie et future maison médicale
- Chaufferie bois : puissance de 160 kW, réseau de 450 m avec 13 sous-stations, coût estimé de 175 000 €

Montchevrier :

- Bâtiments à relier : mairie, salle des fêtes
- Chaufferie bois : puissance de 90 kW, réseau de 75 m avec 1 sous-station, coût estimé de 66 000 €

St-Plantaire :

- Bâtiments à relier : mairie, 7 logements, boulangerie-épicerie, atelier charcuterie + 2 studios et bar-restaurant
- Chaufferie bois : puissance de 130 kW, réseau de 250 m avec 12 sous-stations, coût estimé de 165 000 €

En conclusion :

- Des projets à l'état d'avancement variable mais dont certains pourraient se concrétiser à court terme
- L'enjeu majeur pour le développement de la filière bois énergie, est d'inciter les communes du Pays à s'équiper en chaufferies bois collectives
- Nécessité de poursuivre la communication pour inciter les communes du Pays à réaliser ces pré-études gratuites

M. Forissier indique que la commune de La Châtre se porte candidate pour la réalisation d'une pré-étude chaufferie bois collective. Le Président demande quel est l'avantage réel du chauffage bois pour les collectivités.

M. Accolas répond que le chauffage au bois est environ 3 fois moins cher que le fioul, et 4 fois moins que l'électricité.

M. Gleizes indique qu'il existe des aides de la région au titre de la convention région/ADEME pour financer les chaufferies bois.

M. Gautron rappelle que l'implantation d'une chaudière à bois déchiqueté d'une puissance de 570 kW sur la commune de Neuvy-St-Sépulcre était un projet novateur. Cette chaudière est depuis reliée à un réseau de chaleur de 3 km qui alimente de nombreux bâtiments publics (6 000 m² chauffés). Il indique qu'il reçoit beaucoup de sollicitations de particuliers qui souhaitent se raccorder au réseau de chaleur public. Le coût du chauffage est moitié moins cher avec un approvisionnement local par la SCIC BEB. Il encourage ses collègues Maires à investir dans les chaufferies collectives au bois.

Intervention de M. Culan (Chambre d'agriculture de l'Indre)

Il indique que la valorisation et l'entretien de la biomasse de la haie aux bosquets, contribuent à la fois à la préservation de la biodiversité, de l'agriculture et de la forêt.

La haie est un outil de valorisation économique et environnementale du paysage.

Les objectifs de la valorisation des haies :

- La transmission au futur gestionnaire du paysage
- Faire valoir une agriculture en adéquation avec la nature
- Conserver le patrimoine naturel que nous avons hérité
- Améliorer le bilan carbone des exploitations/communes et agir pour la planète
- Améliorer ou conforter les relations entre utilisateurs de la nature

Les valorisations économiques sont diverses :

- Le BRF ou Bois Raméal Fragmenté (paillage végétal) : **15 €/m³ départ**
- Les plaquettes (combustible ou paillage) : **45 €/MAP sec départ**
- Le bois bûche (rehaussement de couronne, conduite en têtard, exploitation en coupe rase) : **25 €/Stère**
- Le bois d'œuvre (petit sciage, petite pièce de charpente, parquet...) : **60 à 200€/m³ bord de route (en fonction de l'essence)**
- Les produits annexes (fruitiers, fruits secs...)

Il donne quelques données de comparaison :

1 stère = 0.65 m³ = 1,7 MAP = 0,650 Tonne verte = 0.425 Tonne sèche (30% d'humidité max) = 1 680 kWh (si MAP sec) = 130 L de fuel

1 MAP = environ 80 litres de fuel (fonction de l'humidité)

300 m de haie produit environ 35 MAP = 1 année de chauffage pour une maison individuelle (110 m², Classe E) = 2500 L de fuel pour se chauffer avec une énergie fossile

Il conclue en rappelant que les représentants de la filière bois sont présents pour accompagner les acteurs du territoire dans la valorisation économique des haies bocagères.

Intervention de M. Jacquet (CETEF de l'Indre)

Il présente les informations principales sur la forêt dans l'Indre, et indique que le bois énergie est un débouché possible.

La forêt de l'Indre est majoritairement privée (89%) avec une prédominance d'arbres feuillus (feuillus : 82% de chênes, 8% autres feuillus ; résineux : 6% pins, 4% autres résineux).

Les grands types de peuplements (surface occupée en pourcentage) :

- Futaie feuillue (32%)
- Futaie résineuse (3%)
- Taillis avec réserves (50%)
- Taillis (15%)

La forêt est gérée durablement :

- Seules les propriétés de + 25 ha sont soumises à un Plan Simple de Gestion (PSG)
- 381 PSG : surface de 44 000 ha (45% de la surface forestière privée)

Les PSG sont destinés à la gestion durable des forêts

C'est une gestion de la forêt qui maintient :

- sa productivité,
- sa diversité biologique,
- sa capacité de régénération,
- sa vitalité,
- et la capacité à satisfaire, **actuellement**
- et pour le **futur**, les fonctions :
 - économiques,
 - écologiques,
 - et sociales.

Le **bois énergie** est un débouché pour la forêt, complémentaire au bois de chauffage bûches et au bois d'industrie.

Le bois est une ressource **renouvelable et inépuisable** dans le cadre d'une gestion durable.

La ressource en bois dans l'Indre est non négligeable :

- Taux de boisement : 18%
- Surface forestière : 121 000 ha (dont 99 000 ha en forêt privée)
- Croissance naturelle de **640 000 m³ par an**
 - Récolte de 30% de la production annuelle : 157 000 m³ par an
 - Bois d'œuvre (construction, emballages,...)
 - Bois d'industrie (panneaux bois, pâte à papier)
 - Bois de feu, en très grande partie sous forme de bois bûche
 - Réserve disponible : 483 000 m³ par an en absence de débouchés
 - Réserves sur pied augmentent par manque d'entretien des forêts et des haies bocagères
 - Rémanents forestiers/élagages bocagers : brûlés sur place (interdit) broyés en bord de route ou entassés en andins où ils pourrissent
 - Déchets industriels : ils s'entassent derrière les scieries ou menuiseries et finissent brûlés ou en pourriture

Il reste toutefois un gros travail de **sensibilisation et conseil** à faire auprès des propriétaires de moins de 25 ha qui ne sont pas soumis au PSG pour qu'ils gèrent durablement leur ressource en bois.

Le bois énergie est une bonne opportunité pour valoriser le patrimoine forestier de l'Indre et le bocage, c'est une ressource :

- Abondante,
- Ecologique,
- Fiable,
- Economique,
- Locale,
- Et créatrice d'emploi.

Intervention de M. Clément (SCIC Berry Energies Bocage)

1) Qu'est-ce qu'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêts Collectifs) ?

Objet : Production ou fourniture de biens et de services d'intérêts collectifs présentant un caractère d'utilité sociale

Un projet social : Intérêt collectif, utilité sociale, contrôle, ouvert à tous, organisation du pouvoir, non lucrative, développement durable...

Une production économique : Existence ou structuration d'un marché, rentabilité, autonomie, capacité de décision, réactivité, gestion rigoureuse...

2) Une démarche logique de territoire

Constats des agriculteurs : Forte charge d'entretien du bocage, nombreuses interrogations pour l'avenir et constat de gaspillage

Intérêt du bois déchiqueté :

- Une production entièrement **mécanisée**
- Un **combustible compétitif** en matière de **prix** et de **performance** énergétique
- Projet en liaison avec la **gestion des paysages agricoles**

Production de la SCIC Berry Energies Bocage :

- 50 agriculteurs engagés dans le Boischaut Sud sur 6 500 ha de SAU
- Soit 250 km de haies bois énergie (38m/ha de SAU)
- Un volume produit trop important par rapport à la consommation privée des agriculteurs



Nécessité de structurer une filière pour valoriser cette énergie disponible localement

3) L'objet de la SCIC BEB

- **Achat et revente** de plaquettes bocagères
- **Organisation et gestion de l'activité** sur le territoire
- **Gestion de toutes les opérations concernant les filières locales** d'approvisionnement en bois énergie (plates-formes de séchage/stockage)
- **Promotion** de l'utilisation du **bois déchiqueté** issu des haies **en tant qu'énergie renouvelable et pérenne**
- Participation à la **valorisation et maintien des haies dans le temps** par l'entretien, le renouvellement et les replantations
- **Impliquer les acteurs locaux** (agriculteurs, communes, chauffagistes ...)
- Établir une **cohérence** sur le plan **des transports**



Les premiers résultats (Saison 2012) :

- **21 producteurs** ont décheté sur un territoire qui en compte 4 000
- **Volume vendu en 2012** : 1 900 m³ dont 1 200 m³ à Neuvy-St-Sépulcre
- **200 tonnes** d'émission de **CO2** en moins par an
- **Un stock de 2 000 m³** en attente d'installation de chaudière
- Participation à de **nombreuses animations** (scolaire, colloque, foire expo ...)

4) Les missions de l'agent de développement de la SCIC BEB

- **Sensibiliser** les communes, agriculteurs et particuliers à la nécessité de **gérer, valoriser et soutenir** cette filière d'éco-combustible local
- Trouver de **nouveaux débouchés**
- **Accompagner** les adhérents **dans leurs projets** de changement de système de chauffage
- **Structurer et organiser** la filière bois énergie local
- **Suivre et conseiller** les adhérents dans la **gestion du bocage** et de son **renouvellement** (plan de gestion, plantation ...)
- **Gérer les approvisionnements** (chaudières, plates-formes ...)

5) L'organisation de la filière

Les producteurs gèrent la ressource, produisent des plaquettes avec l'aide de la déchiqueteuse de la CUMA



Livraison des plaquettes par les producteurs
Mise en place de plateformes de stockage locales

La SCIC achète et vend des plaquettes (**contrat d'approvisionnement** signé entre SCIC et producteurs), gère les quantités à produire dans le respect du cahier des charges fixé



Les agriculteurs livrent dans un rayon de 20 km

Les clients achètent des plaquettes sèches (**contrat de fourniture** signé entre SCIC et clients) suivant le cahier des charges convenant à leurs chaudières

6) Les pistes de développement

Approvisionnement :

- Trouver de **nouveaux fournisseurs** (bocage, bois d'opportunité ...)
- **Diversification** des produits proposés (granulés, bûches densifiées...)

Débouchés :

- Paillage animal
- Paillage ornemental
- Trouver de **nouvelles chaudières** à fournir. Particuliers mais surtout au niveau des **collectivités** qui veulent **promouvoir une filière courte, locale et durable**

En conclusion, M. Forissier remercie tous les intervenants pour la qualité de leur présentation qui a permis d'apporter des informations précieuses aux élus du Pays de La Châtre-en-Berry, et ce afin de participer activement au développement de la filière bois énergie locale.

2) Validation du prestataire retenu pour l'étude Trame Verte et Bleue dans le cadre du Contrat Régional de 3^{ème} génération

Le Président rappelle que la consultation relative à l'étude « Trame Verte et Bleue » a été lancée par le Pays le 5 novembre 2012 auprès de 10 prestataires sur la base du cahier des charges régional.

Seules 2 offres ont été retenues pour une audition en Comité de Pilotage de l'étude TVB du 21 janvier 2013 :

- ⇒ THEMA ENVIRONNEMENT
- ⇒ BIOTOPE / INDRE NATURE / ADAR

Le Président rappelle les critères indiqués dans le cahier des charges, qui ont permis au Comité de Pilotage de l'étude TVB de juger au mieux les offres remises par les prestataires :

- ⇒ Pertinence de la proposition du candidat et son adéquation à la demande (50 %)
- ⇒ Prix de la prestation (30 %)
- ⇒ Qualité et compétences de l'équipe et de son organisation proposée (20 %)

Sur la base de ces critères de jugement, le Comité de pilotage de l'étude TVB a formulé les avis suivants :

- ⇒ THEMA ENVIRONNEMENT : Avis défavorable
- ⇒ **BIOTOPE / INDRE NATURE / ADAR : Avis favorable**

Ces avis motivés du Comité de Pilotage de l'étude TVB s'appuient sur les éléments explicités ci-après :

La notation

Bureaux d'études	Critères d'évaluation						Note finale
	1 Pertinence de la proposition du candidat et son adéquation à la demande	50%	2 Prix de la prestation	30%	3 Qualité et compétences de l'équipe et de son organisation proposée	20%	
THEMA ENVIRONNEMENT	12,50	6,25	15,00	4,50	18,25	3,65	14,40
BIOTOPE Centre Bourgogne, INDRE NATURE et ADAR	13,00	6,50	18,33	5,50	18,50	3,70	15,70

Les motivations

- ⇒ Très bonne connaissance du territoire
- ⇒ Expérience de l'implication des acteurs locaux
- ⇒ Expérience de Biotope dans la réalisation d'études TVB (2 études TVB réalisées en région Centre)
- ⇒ Equipe pluridisciplinaire et complémentaire avec une bonne répartition des rôles de chacun tout au long de l'étude
- ⇒ Evocation de la complémentarité de la TVB et de la MAET pour le territoire en vue de la réforme de la PAC
- ⇒ Le prix de l'étude est moins élevé (**79 959,32 € TTC** contre 98 789,60 € TTC)

Les points de vigilance

- ⇒ En fin de phase 1, il serait nécessaire de prévoir une réunion de restitution auprès des communes, comme cela est d'ailleurs prévu en fin de phase 2
- ⇒ Dans le Programme d'actions, il faudrait renforcer la prise en compte de la TVB dans les documents d'urbanisme des collectivités locales
- ⇒ Enfin, il faudrait veiller à élaborer un Programme d'actions concret pour faciliter ensuite sa mise en œuvre par les collectivités du Pays

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **APPROUVE** l'avis favorable formulé par le Comité de pilotage TVB du 21/01/13 en faveur de BIOTOPE / Indre Nature / ADAR
- ⇒ **CONFIE** l'étude TVB au Bureau d'étude BIOTOPE associé à Indre Nature et à l'ADAR pour un montant total de 79 959,32 € TTC et une durée totale de 18 mois
- ⇒ **DELEGUE** le suivi et la mise en œuvre de l'étude TVB au Comité de pilotage, qui sera chargé d'arbitrer et de valider les travaux à chaque étape de l'étude TVB
- ⇒ **MANDATE** le Président du Pays pour solliciter la subvention régionale au titre du Contrat de 3^{ème} génération (80% du coût TTC, sachant que le Pays ne récupère pas la TVA sur cette étude qui sera imputée en section de fonctionnement)
- ⇒ **VALIDE** la désignation d'un élu référent du Pays qui siègera aux Comités de Pilotage TVB du Pays de La Châtre-en-Berry et du Pays Castelroussin en vue de coordonner les « études Trame Verte et Bleue » à l'échelle du département de l'Indre :
 - Titulaire : **M. Pascal Couturier**, Adjoint au Maire de Vicq-Exempt
 - Suppléant : **M. William Peters**, Maire de Montlevicq
- ⇒ **AUTORISE** le Président du Pays à engager toutes les démarches nécessaires pour mener cette étude TVB et à signer tous les documents nécessaires.

3) Débat d'Orientation Budgétaire 2013

Le Président rappelle que les cotisations des communes sont calculées sur la base de la Population Totale et exprimées en Euro par habitant et par an.

Pour le budget 2013, les cotisations communales se baseront sur la population légale des communes en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

En vue d'éclairer le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2013, le Président détaille à présent les cotisations des communes qui seraient appelées pour mener les différents programmes de développement du Pays.

Le Président rappelle qu'il s'agit d'une proposition soumise au débat des délégués du Comité syndical.

Programmes menés en 2012	Cotisation 2012 (en €/hab/an)	Programmes menés en 2013	Cotisation 2013 (en €/hab/an)
Animation du Contrat régional et gestion du Pays	1.60 €	Animation du Contrat régional et gestion du Pays	1.60 €
Animation ORAC (tranche 2)	0.10 €	Animation ORAC (fin tranche 2 au 18/03/13)	-
Étude OPAH en régie 1 ^{er} semestre 2012	0.40 €		-
Animation OPAH 2 ^{ème} semestre 2012	6 mois 0.40 €	Animation OPAH Année 2013	Année pleine 0.80 €
OPAH : Ingénierie FART (Prestation du PACT 36)	0,10 €	OPAH Proposition de globalisation des fonds de solidarité du Pays en 1 seul : Fonds « Habiter Mieux » abondement du Pays de 250 € par dossier	34 dossiers en 2013 0,28 €
OPAH : Fonds lutte contre l'habitat indigne (abondement du Pays par dossier)	0,08 €		
OPAH : Fonds précarité énergétique (abondement du Pays par dossier)	0,10 €		
Études Contrat 3G (prestataire)	0,32 €	Études Contrat 3G Proposition d'augmenter de 0,10 €/habitant : coût élevé des offres	0.42 €
TOTAL	3,10 €	TOTAL	3,10 €

Sur la base des éléments budgétaires présentés dans le tableau ci-avant, les délégués approuvent la proposition formulée par le Président et arrêtent les orientations budgétaires du Pays pour l'année 2013 en validant une cotisation globale des communes de **3.10 €/hab**, identique à celle de 2012, pour mener les missions du Pays de La Châtre-en-Berry.

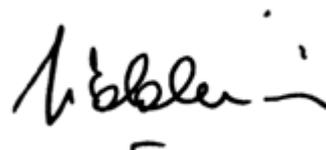
La cotisation globale des communes en 2013 se répartira donc comme suit :

- ⇒ Cotisation de base maintenue à **1,60 €/habitant/an**
- ⇒ Cotisations spécifiques en 2013 pour :
 - financer l'animation de l'OPAH-RR en 2013 maintenue à **0,80 €/habitant/an**
 - abonder les dossiers « Habiter Mieux » de l'OPAH-RR maintenue à **0,28 €/habitant/an**
 - financer les études menées par le Pays dans le cadre du Contrat régional de 3^{ème} génération arrêtée à **0,42 €/habitant/an**

Le Président indique que les orientations budgétaires 2013 arrêtées en Comité syndical serviront à établir le Budget Primitif 2013.

Le Président demande aux membres du Comité Syndical s'il y a des questions. Aucun délégué ne prenant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée Générale.

**Le Président,
Nicolas FORISSIER**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Forissier', with a horizontal line underneath.

Les membres présents,